



Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle. La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond

Thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Michel
PARISSE, Paris I/Panthéon-Sorbonne, 2005

Marlène Hélias-Baron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/1125>

DOI : 10.4000/cem.1125

ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Édition imprimée

Date de publication : 15 août 2007

ISSN : 1623-5770

Référence électronique

Marlène Hélias-Baron, « Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle. La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 11 | 2007, mis en ligne le 30 août 2007, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/1125> ; DOI : 10.4000/cem.1125

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle. La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond

Thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Michel
PARISSE, Paris I/Panthéon-Sorbonne, 2005

Marlène Hélias-Baron

- 1 Mon hypothèse de départ était que l'idéal cistercien d'unanimité s'appliquait aux actes et qu'il existait de ce fait une diplomatie proprement cistercienne.
- 2 Pour la corroborer ou l'infirmier, j'ai décidé de mener l'enquête dans les fonds des quatre premières filles de Cîteaux, ce choix se justifiant par leur proximité géographique et chronologique. Très vite un premier obstacle s'est présenté : malgré une évolution similaire du nombre d'actes, les quatre chartriers sont loin d'avoir une composition identique. En effet, ceux de La Ferté, Clairvaux et Morimond contiennent de très nombreuses pancartes, alors que celui de Pontigny se caractérise par l'absence de ces documents et par la présence d'un cartulaire rédigé dès le milieu du XII^e siècle. Des points communs existent néanmoins : la présence massive d'originaux, le recours systématique à l'écrit à partir des années 1150, ainsi que les tâtonnements des moines pour organiser leurs archives. Ces quatre fonds n'ont pas été les objets exclusifs de ma recherche, de nombreux autres chartriers ont servi d'éléments de comparaison. Plusieurs axes ont structuré l'avancée de mes travaux. D'abord, il a fallu déterminer si les pratiques de l'écrit rencontrées dans les quatre monastères susdits leur sont spécifiques, propres à l'ordre dans son ensemble ou influencées par des habitudes extérieures. Savoir comment les moines blancs gèrent leurs chartriers a représenté un autre champ d'investigation. A ces deux points, s'ajoute la nécessité de savoir si la personnalité des « auteurs d'actes », les types d'actions et le rang social des disposants ont un impact sur leur production diplomatique. En fait, l'étude envisagée permet d'éclairer d'un jour nouveau les relations entre l'ordre et la société.

- 3 Les Cisterciens ont longtemps dépendu presque exclusivement de leur évêque diocésain. Dans le même temps, ils sont en quête d'autorités civiles ou ecclésiastiques reconnues, d'où leur intérêt pour les papes. De ce fait, même si un document était produit par leur propre *scriptorium*, les scribes monastiques devaient se conformer aux usages locaux pour que leurs titres soient valables, d'où l'emploi de formules identiques se répétant d'actes en actes. C'est pourquoi les documents cisterciens ne présentent aucune originalité ni dans le *dictamen*, ni dans la *scriptio*. Jusqu'aux années 1170, l'écriture des actes est livresque, preuve de l'implication directe des moines dans l'élaboration de leurs actes. Les différentes mains sont très difficiles à distinguer les unes des autres, ce qui laisse supposer l'existence d'une « formation-maison ». A la fin du siècle, apparaît une écriture gothique, de facture bien plus diplomatique. Cette évolution correspond à une prise en charge de plus en plus fréquente de la rédaction des actes par les services des auteurs. Finalement, les Cisterciens se soumettent aux usages locaux dans le domaine de la production diplomatique. Les chapitres généraux n'ont pas édicté de règles précises et contraignantes. Les monastères sont laissés libres de leurs choix. La rédaction des fameuses pancartes n'a donc pas été imposée par une directive venue de Cîteaux.
- 4 Les pancartes représentent l'aspect le plus intrigant des chartiers cisterciens, même si tous n'en ont pas été pourvus. Actes de grande taille, rédigés par les moines eux-mêmes avant d'être pourvus du sceau épiscopal, elles rassemblent sur une même feuille de parchemin un nombre variable d'actions juridiques écrites sous forme de courtes notices. Elles sont les réceptacles de notices, de chartes, voire d'autres pancartes, parfois transcrites bien des années auparavant. Si certaines, principalement à Clairvaux, rassemblent des actions juridiques hétéroclites, la majorité récapitule des dons faits sur un même domaine, devenu progressivement grange. Les pancartes offrent en fait un bilan relativement complet du patrimoine monastique à un moment donné. La présence de ces actes de grande taille n'est pas propre aux Cisterciens, même s'ils en ont systématisé la pratique. De nombreux autres monastères en possèdent, dont la majorité est née du renouveau monastique de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle. Ces monastères n'ont en effet pas obtenu le transfert de domaines de grande taille, mais d'une multitude de parcelles situées en marge des terroirs. L'émiettement a conduit à l'adoption de ce modèle diplomatique. Les pancartes sont de véritables originaux, mais par certains aspects elles ressemblent à des cartulaires. Du cartulaire, elles ont le côté rassembleur avec une volonté indéniable de présenter sur un même support le plus d'actions possible pour mieux gérer le patrimoine. De l'acte original, elles ont l'authenticité et la validité grâce à la présence du sceau. Les pancartes cisterciennes sont des copies authentiques, en un sens elles préfigurent le rôle rempli au XIII^e siècle par les *vidimus*. Elles ont disparu en même temps que le XII^e siècle.
- 5 Dernier point crucial : la gestion des archives, règne de l'empirisme. Les Cisterciens ne sont pas non plus dans ce domaine des novateurs. Ils ont plié et annoté les documents, généralement au moment de leur entrée dans le chartrier ou lorsqu'ils les ont sortis pour les consulter. C'est ce qui explique la présence au verso de nombreuses marques de lecture ou de courtes analyses. Parmi ces mentions dorsales, peu de séries véritables sont observables et les notes de classement sont relativement tardives ; à Clairvaux, elles datent du XV^e siècle. Si les actes sont rangés avec soin, pliés pour éviter les dégradations et pour harmoniser le chartrier, ils ne sont pas classés ni inventoriés avant la fin du Moyen Âge. Les cotes ne sont pas non plus systématiques. Le classement des actes repose sur les granges, preuve d'une conception cistercienne de l'espace, peu innovante, mais

finale fort pratique pour un gestionnaire avisé. Les sceaux, enfin, ont été relativement bien conservés à Pontigny et à Clairvaux. A La Ferté et à Morimond, en revanche, ils ont été perdus dans leur grande majorité.

- 6 Les usages observés dénotent davantage une grande capacité d'adaptation aux pratiques locales que le suivi d'un mot d'ordre venu du chapitre général. Les Cisterciens sont libres de produire des chartes comme ils l'entendent mais cette liberté est limitée par des impératifs de validité. Ainsi, comme dans de nombreux autres domaines de la vie monastique, ce n'est pas l'unanimité mais la diversité qui règne dans les pratiques diplomatiques des Cisterciens. La présence de pancartes prouve cependant que certains usages se sont diffusés entre les monastères, même s'ils sont davantage liés à la structure particulière du patrimoine qu'à un programme diplomatique préétabli. Le rythme soutenu des donations et leur importance souvent médiocre ont bien davantage influencé les pratiques diplomatiques que l'appartenance au seul monde cistercien. Confrontés à un engouement similaire, les autres ordres nouveaux ont proposé des réponses proches. Arrouaise, Anchin, Prémontré... ont bénéficié du même climat propice à l'austérité affichée. La genèse de leur temporel a influencé la structure de leur chartrier et les a poussés à adopter des solutions similaires. Plus que d'usages communs à l'ordre fondé par Robert de Molesme, il faudrait parler de pratiques diplomatiques communes aux ordres nouveaux.